

**MAIRIE
DE
RUHANS
70190**

Canton de RIOZ
HAUTE-SAÔNE

CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE RENDU
de la réunion du 08 Avril 2022**

Présents : GIRARD Serge - LANQUETIN Georges - MATAILLET Cécile - PAGNIER Isabelle - DUMOULIN Edith, PELCY Eglantine, DAMIDAUX Cédric, CARVAL Tom, VIGNARDET Céline, PERDRIX Luc, CARDOT Jean-Baptiste

Absents excusés :

Secrétaire de séance : MME PELCY Eglantine.

La séance a été déclarée ouverte à vingt heures trente.

1/ Vote du compte de gestion de la Commune

Le Maire présente le compte de gestion 2021 de la Commune établi par Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de GRAY - Service de Gestion Comptable (SGC) de GRAY. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion présenté.

2/ Approbation compte administratif 2021 et affectation des résultats pour le budget de la Commune.

Le Maire présente le compte administratif 2021 du budget de la commune :

TOTAL DE L'EXERCICE 2021		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	79 477.49	111 313.92
	Section D'investissement	200 445.65	170 781.99

Le Maire s'étant retiré au moment de ce vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Céline VIGNARDET, approuve le compte administratif 2021, constatant sa conformité au compte de gestion de la trésorière précédemment approuvé.

Les résultats cumulés du compte administratif 2021 sont donc les suivants :

- Pour la section d'investissement, un déficit de 4 859.87 €,
- Pour la section de fonctionnement, un excédent de 122 798.56 €.

Les restes à réaliser sur Dépenses d'Investissement = 33 381.00 €

Article 2117/21 – Bois, forêts : + 3 737.00 €

Article 2132/21 – Immeuble de rapport : + 13 948.00 €

Article 2151/21 - Réseaux de voirie : + 10 613.00 €

Article 21534/21 – Réseaux d'électrification : + 5 083.00 €

Les restes à réaliser sur Recettes d'Investissement = 2 000.00 €

Article 1322/13 – Sub. Région = 2 000.00 €

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- Au compte 001 – Déficit d'Investissement = 4 859.87 €,
- Article 1068 (chapitre 10) – Recettes d'investissement = 36 240.87 €,
- Au compte 002 – Recettes de fonctionnement = 86 557.69 €.

3/ Vote des taux d'imposition 2022

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales 2022 de la commune :

Taxe Foncier Bâti : 33.60 %,

Taxe Foncier Non Bâti : 22,88 %.

Résultat du vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4/ Vote du Budget Prévisionnel communal 2022

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 155 965.00 €

- Recettes : 164 283.00 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 152 471.00 €

- Recettes : 152 471.00 €

5/ Subventions aux Associations pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve, à l'unanimité, l'attribution aux diverses associations :

- FACECO (Action pour l'Ukraine) - 200 €,

- Ligue contre le cancer - 30 €,

- AFSEP - 30 €,

- Amicale des Pompiers de Rioz - 60 €,

- AMIS VIEILLE FONTAINE - RUHANS - 250 €,

- Foyer Rural de Rioz - 100 €,

- SEMONS L'ESPOIR - Maison des Parents de Franche-Comté - 90 €,

- ASSOCIATION LA RECRAY ATION - Parents d'élèves de Traitiefontaine - 70 €,

- Les Resto du Coeur - 100 €,

- Eliad - 50 €,

- Donneurs de sang - 50 €.

6/ Approbation du projet lié à la création d'un terrain multisports – Route de Rioz

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent le projet de création d'un équipement sportif consistant en la réalisation d'un terrain multisports.

Résultat du vote :

Contre : 3

Pour : 6

Abstentions : 2

7/ Plan de financement prévisionnel du projet lié à la création d'un terrain multisports – Route de Rioz

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le **plan de financement prévisionnel**, ci-dessous, lié au projet de création d'un équipement sportif consistant en la réalisation d'un terrain multisports :

- Coût de l'opération	69 242.90 € HT
- Subvention "Agence Nationale du Sport" 50%	34 621.45 €
- Subvention "LEADER" 30%	20 772.87 €
- Autofinancement Commune 20%	13 848.58 €

La commune s'engage à prendre par autofinancement une éventuelle baisse des subventions.

8/ Délibérations demandes de subvention

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent le Maire à demander des subventions à "l'Agence Nationale du Sport" au titre du programme des équipements sportifs de proximité, à l'Europe au titre du programme "LEADER".

9/ Autorisation au Maire – Demande de subvention « Leader » pour la remise en état des quatre croix

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent le Maire à demander une subvention "LEADER" pour leur remise en état.

Aussi, le plan de financement suivant est approuvé :

- Montant de l'opération 1 500 € HT,
- Subvention "LEADER" 1 280 €
- Autofinancement Commune 320 €.

La Commune s'engage à prendre par autofinancement une éventuelle baisse des subventions.

10/ Extension de l'installation communale d'éclairage public dans le village (B 8726) – 2 Route de Rioz et 1 Rue des Essarts

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'extension de l'installation communale d'éclairage public dans le village, relevant d'une compétence optionnelle du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans la fourniture et la pose de 3 luminaires sur des supports en béton existants, en fonte d'aluminium, d'une étanchéité IP66 et équipés de leds d'une puissance totale de 40 W.

Monsieur le maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière.

Il propose au conseil municipal de retenir, pour ses qualités esthétiques et technique, le luminaire type Izylum à Leds ou un modèle de forme similaire, d'une puissance fixe de 40 W, Classe 2, IP 66, équipé d'un ballast électronique, ULOR <3%, et d'une efficacité lumineuse lampe+ballast > 70lum/W, teinte RAL gris 2900 sablé (teinte identique aux matériels existants devant la Mairie).

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) APPROUVE le programme des travaux présentés par Monsieur le maire.
- 2) DEMANDE au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le maire.
- 3) AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.
- 4) DECIDE de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, les matériels d'éclairage public du type de ceux décrits par Monsieur le maire, et le charge de définir avec le SIED 70 ces matériels.
- 5) S'ENGAGE à prévoir au budget les crédits nécessaires.

11/ Cartes avantages jeunes 2022/2023

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve, à l'unanimité, le renouvellement de l'offre de la "Carte jeune" aux jeunes de la Commune de RUHANS qui ont entre 11 à 23 ans.

12/ Convention avec la téléassistance présence verte

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec "Présence Verte". "Présence Verte" correspond à la mise en place d'un service de téléassistance des personnes afin d'apporter une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et de favoriser le maintien à domicile des personnes, soit âgées, soit handicapées.

Aussi, ce service permet aux abonnés d'alerter immédiatement, en cas de besoin, par simple action sur un bouton poussoir, un centre de réception des appels qui assure une écoute permanente et alerte un réseau de personnes et de services choisis par l'abonné, lui-même, et les services d'urgence en cas de besoin.

La mairie, considérant les missions spécifiques qui sont les siennes à l'égard des personnes âgées, entend participer à hauteur de 15 € pour chaque adhésion. Aussi, Présence Verte verse 16 €, ce qui permet la gratuité des frais de mise en service pour l'abonné. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention avec Présence Verte.

13/ Adoption programme des coupes et travaux forestiers 2022

- **Programmation des travaux ONF 2022**

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la programmation des travaux sylvicoles 2022 pour un montant HT de 6 173.80 €.

- **Adoption du programme des coupes 2022 – ONF**

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le programme des coupes 2022 joint en annexe « Etat d'Assiette des coupes pour 2022 ».

14/ Questions diverses

- Tour de garde des élections Présidentielles pour le dimanche 24 Avril.

La séance est levée à 23 h 10.

Affichage fait le 21/04/2022



Je vous prie de trouver ci-dessous, en application de l'article R.231-23 du Code Forestier et de l'article 12 de la Charte de la forêt communale, la liste des parcelles proposées à l'Etat d'Assiette des coupes pour l'année 2022.

COUPES PROPOSEES EN 2022

Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume prévisionnel (m3) (1)			Volume commercial prévisionnel (m3) (2)			Mode de commercialisation proposé
			Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	
16_r	RE (Régénération)	1.5	0	120	120	0	120	120	Bloc et sur pied
18_r	RE (Régénération)	1.47	0	120	120	0	120	120	Futaies affouagères
38_r	RE (Régénération)	2.72	0	220	220	0	220	220	Futaies affouagères
39_af	AMEL (Améliorat)	4.96	0	298	298	0	298	298	Bloc et sur pied
42_af	AMEL (Améliorat)	0.45	25	0	25	25	0	25	Bloc et sur pied
43_af	AMEL (Améliorat)	0.18	7	0	7	7	0	7	Bloc et sur pied
44_j	AMEL (Améliorat)	5.25	260	0	260	260	0	260	Bloc et sur pied
45_p	APR (Préparation)	0.3	15	0	15	15	0	15	Bloc et sur pied
53_af	AMEL (Améliorat)	4.15	0	249	249	0	249	249	Futaies affouagères
54_af	AMEL (Améliorat)	4.38	0	262	262	0	262	262	Futaies affouagères
Volumens totaux			307	1269	1576	307	1269	1576	

Reportée 2023

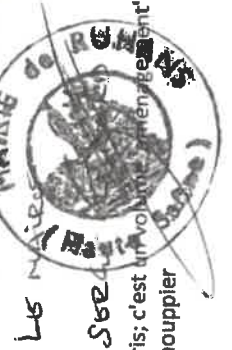
COUPES PERIODIQUES PREVUES PAR L'AMENAGEMENT ET REPORTEES EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE ET COMMERCIALE

Parcelle	Type de coupe	Surface (ha)	Volume prévisionnel (m3) (1)			Dernier passage prévu
			Résineux	Feuillus	Total	
Volumens totaux			0	0	0	

Remarques et précisions du Technicien de l'ONF et/ou du Propriétaire

Date de remise du document 23/03/2022
 Le Technicien Forestier Territorial Peltier Vincent

Pris connaissance le 28/04/2022
 Visa et cachet du Maire représentant de la Commune



(1) Le volume total prévisionnel de la coupe est le volume total des arbres, écorce et houppier compris; c'est au volume net (en pied) que l'on se réfère.
 (2) Le volume commercial prévisionnel est le volume ci-dessus diminué du volume de l'écorce et du houppier.
 Remarque : pour les feuillus, le volume de l'écorce fait partie du volume commercial

